

Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la
séance ordinaire du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 2 décembre 2024**

.....	1
1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour modifié	3
3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 11.11.2024.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité.....	3
6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales	4
7. Préavis 17/2024 - Demande de crédit de CHF 178'000.- TTC pour le renouvellement de l'ERP (Entreprise Ressource Planning).....	4
8. Préavis 18/2024 – Demande de crédit de CHF 255'000.- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Allevays	5
9. Préavis 19/2024 - Budget 2025	5
10. Préavis 20/2024 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000 pour l'Association Intercommunal et scolaire de Genolier et environs (AISGE) - Accueil de jour (Adj)	7
11. Postulat de M. Gilles GOETSCHIN et M. Laurent JACCARD - renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune.....	11
12. Postulat de M. Michel AUGSBURGER - pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix	11
13. Réponse à la motion de M. Gilles GOETSCHIN relatif à la rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier	12
14. Divers et propositions individuelles	12
15. Annonce des préavis futurs	12
16. Annexes	13

Le **Président**, M. Nicolas VOUT, souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^{me} la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal d'Arzier-Le Muids du 2 décembre 2024. Il salue la présence de la journaliste de la Côte.

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 46 conseillers sont présents, 9 sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement, le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour modifié

Le **Président** précise qu'aucune autre demande de modifications n'a été demandée. Nous passons au vote de l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité (44 OUI)

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 11.11.2024

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications. M. Mathieu RUCHAT souhaite corriger l'orthographe de son prénom ne comportant qu'un seul « t » à Mathieu.

Le Procès-verbal du 11.11.2024 est adopté (41 OUI, 4 abstentions)

*1 conseiller est arrivé après l'appel et a été autorisé à siéger par le **Président** car il avait moins de 15 minutes de retard.

4. Communications du Bureau

Le **Président** explique notre dernier dimanche de votations du 24.11.2024 avec un taux de participation de 53,03 %. Les quatre objets ont été acceptés par notre Commune, mais le résultat global au niveau fédéral était différent. 901 votes rentrés. 530 bulletins déposés au greffe jusqu'au vendredi midi et 371 enveloppes récupérées dans les boîtes aux lettres jusqu'au dimanche 11h00. Le dépouillement s'est fait rapidement avec le scanneur Swissvote et le bureau a terminé à 11h50. A l'issu du dépouillement, les membres du bureau du Conseil communal sont allés manger à l'Auberge pour ce dernier dimanche de votations 2024. Il se réjouit de poursuivre ce travail en tant que **Président** du bureau, avec les membres, jusqu'en juin 2025.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^{me} Louise SCHWEIZER.

Concernant le personnel communal : le collaborateur choisi pour le 50% à la déchetterie s'est désisté. Ceci entraînera des arrangements de temps pour les employés actuels concernés durant les trois prochains mois.

Manifestations : tous les soirs de décembre les fenêtres de l'Avent sont disponibles pour partager un moment convivial.

05.12.2024 La Municipalité rend visite aux personnes âgées de 80 ans et plus

19.12.2024 Noël villageois

04.01.2025 Elimination des sapins de Noël à la déchèterie

18.01.2025 Bal du petit Nouvel An

M. **Nicolas RAY** communique que le chauffage à distance possède des chaudières qui fonctionnent et qui ont été connectées avec succès.

La Municipalité doit boucler les comptes et les factures, mais il espère ne pas devoir revenir sur ce sujet devant le Conseil. Il indique qu'une délégation de la commission du développement durable sera reçue, pour discuter non seulement d'une éventuelle extension du CAD sur la rue du Village, mais également d'autres possibilités de développement. Durant cette séance, ils discuteront de la potentielle mise en place d'une stratégie pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

M. **Denis BERGER** et M. **Frédéric GUILLOUD** n'ont pas de communication.

M. **Philippe ESSEIVA** explique que le projet d'amélioration structurelle des alpages a reçu la synthèse CAMAC pour la 1^{ère} étape qui comprend l'Arzière, le Pré-Dufour, la Grand Ennaz et le Mont-Roux. Celle-ci met en évidence quelques charges de travaux supplémentaires, mais n'entraîne aucune conséquence sur l'avancement du projet. Les travaux pourront commencer au printemps prochain.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales

APEC : Le rapporteur M. **Christian BRÜGGER** précise qu'une séance a eu lieu le 24.10.2024. Il annonce qu'une visite de la STEP à Dully est proposée le 02.05.2025. Il annonce également les prochaines séances du 22.05.2025 et 02.10.2025.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** annonce avoir participé à la séance extraordinaire du 21.11.2024 dont le rapport se trouve en annexe du présent procès-verbal. Le **Président** demande si l'audit prévu a déjà une date et demande qui sera l'entité en charge d'auditer ? M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** répond que la date n'est pour l'instant pas fixée et que cet audit sera très certainement uniquement fait avec la collaboration du RAT. Peu d'information précise pour l'instant sur ce sujet.

Conseil Régional : La déléguée M^{me} **Geneviève LEJEUNE** annonce la prochaine séance du 11.12.2024. Elle précise que les deux fois CHF 6'000'000 pour le Lapin Blanc ont été refusés. Lors de la réunion du mois d'octobre, les membres du CI avaient accepté ce crédit, mais un comité de St- Cergue conduit un référendum contre cette acceptation, complète M. **Christian BRÜGGER**.

RAT : Le délégué M. **Jean FLACH** n'a pas de communication.

SDIS et ORPCi : Le délégué M. **François ESELBORN** n'a pas de communication.

7. Préavis 17/2024 - Demande de crédit de CHF 178'000.- TTC pour le renouvellement de l'ERP (Entreprise Ressource Planning)

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Jacqueline BURBIDGE**. La commission propose d'accepter le préavis 17/2024 tel qu'amendé.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par **M. Matthieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 17/2024.

Le **Président** ouvre la discussion sur cet amendement :

Amendement proposé par la commission ad'hoc : 2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 de CHF 18'890 et de prendre acte de cette charge pour la durée de la migration.

M. Nicolas RAY et **Mme Louise SCHWEIZER** confirment que la Municipalité utilisera ce montant uniquement pour cette durée proposée. Ils en avaient déjà discuté en travail des commissions et c'est bien de le préciser avec cet amendement. Le **Président** demande si ce montant de CHF 18'890 est déjà inséré dans le budget 2025 que l'on votera ce soir ? **M. Nicolas RAY** répond que non, c'est un complément au budget, puisque que cette demande de crédit complémentaire n'est, à ce moment précis, pas encore acceptée par le Conseil. **M. Matthieu WOLFF** confirme que cet amendement était déjà pris en considération lors du rapport financier dans les remarques préliminaires de la commission des finances.

Nous passons au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité (45 OUI)

Nous passons au vote du préavis tel qu'amendé.

Le préavis 17/2024 est accepté tel qu'amendé à l'unanimité (45 OUI)

8. Préavis 18/2024 – Demande de crédit de CHF 255'000.- TTC pour le renouvellement de la conduite d'eau potable au chemin des Allevays

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucun commentaire.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par **M. François ESSELBORN**. La commission propose d'accepter le préavis 18/2024.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par **M. Pascal VOUTAT**. La commission propose d'accepter le préavis 18/2024.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. Gilles GOETSCHIN demande des précisions sur le montant de CHF 220'000 dans le rapport de la commission des finances au lieu des CHF 255'000. **M. Pascal VOUTAT** répond qu'au moment de l'intégration au plan c'était CHF 220'000 et après avec l'étude c'est un total de CHF 255'000.

Le **Président** clôt la discussion pour l'Assemblée. Nous passons au vote.

Le préavis 18/2024 est accepté à l'unanimité (45 OUI)

9. Préavis 19/2024 - Budget 2025

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Aucune communication particulière.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Didier HERMANN**. La commission propose d'accepter le préavis 19/2024 tel qu'amendé.

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AU BUDGET 2025				
Deficit selon budget présenté	51 334.00			
3503.3141.00	18 000.00	suppression des remplacements des velux		
Déficit selon budget amendé	33 334.00			

Il complète en indiquant que M. **Nicolas RAY** a précisé qu'une étude sera faite pour la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, donc ce montant de CHF 18'000 n'est pas nécessaire pour le remplacement de velux, mais il conçoit qu'ils peuvent être, dans l'intervalle, réparés.

Le **Président** ouvre la discussion. Il tient à souligner la qualité du rapport de la commission des finances. Il donne lecture des chapitres du budget. Il demande un complément d'information sur le rapport de la commission des finances, notamment sur les coûts du budget de l'AISGE qui augmentent ? M. **Didier HERMANN** demande s'il y a un « pilote dans l'avion de l'AISGE » ? Il est surpris que l'Assemblée n'ait aucune question sur le budget. En ce qui le concerne les réponses à ses questions ont été apportées par la Municipalité lors de son travail de commissionnaire. La discussion sera plus précise pour l'AISGE au point 10 de l'ordre du jour.

M. **Philippe ESSEIVA** indique que le remplacement des velux n'est pas prévu immédiatement mais ces velux ont besoin de réparations. Il demande de laisser ce montant de CHF 18'000 en changeant le libellé pour des « réparations des velux ». M. **Pascal VOUTAT** précise que cet amendement vient de sa part. Prochainement l'enveloppe thermique sera refaite. Donc pourquoi les changer maintenant alors qui si on refait le bâtiment ces velux seront irrécupérables ? L'augmentation d'entretien du coût général des bâtiments est conséquente. Les velux actuels ne sont pas très vieux et le montant de six velux pour CHF 18'000 est tout de même onéreux. Les autres réserves sont suffisantes. Il est contre le fait de garder ce montant en changeant le libellé pour des réparations. M. **Nicolas RAY** indique que dans la conclusion du rapport, les charges prévues après amendement sont acceptables. Donc inversement avant amendement, elles ne le sont pas. Raison pour laquelle la commission propose cet amendement. Ce montant de CHF 18'000 c'est 0.087% du budget total. Il pense que c'est inutile et insignifiant d'ôter ce dernier sur un budget de CHF 20'000'000. Il pense que ce n'est pas un amendement d'aspect financier de la commission des finances mais un amendement à titre personnel.

M. **Christian BRÜGGER** précise qu'il faut éviter de mettre des velux neufs, qui partiront à la décharge par la suite, ce n'est pas écologique. Voter CHF 18'000 pour les changer ou les réparer n'est pas réaliste. L'exécutif possède une enveloppe pour des travaux d'urgence. Des entrées d'eau, ce sont des travaux d'urgence.

M. **Pascal VOUTAT** indique que la commission des finances doit souvent s'effacer sur des réflexions techniques, réservées aux commissions ad'hoc, mais pour le budget il n'y a pas de commission ad'hoc. Donc, si CHF 18'000 pour la poubelle ce n'est pas suffisamment important pour en discuter alors, plus nécessaire de faire un rapport sur le budget. M. **Didier HERMANN** conclut en indiquant que sur le poste 3503.3141.00 qu'il y a eu CHF 25'000 de frais en 2024,

CHF 43'000 en 2025 et CHF 10'000 sont prévus pour de l'entretien courant qui seront suffisants pour une éventuelle fuite.

M. **Gilles GOETSCHIN** demande une précision page 37 concernant le taux pour le Bix qui est à 0% pour l'emprunt. Est-ce une projection ? M. **Nicolas RAY** rappelle que l'AISGE assurera la charge des coûts. La Commune d'Arzier-Le Muids n'amortit pas, elle fait pour l'instant office de banque, donc le pourcentage réel de cette dette d'environ CHF 50'000'000 sera pour l'AISGE en 2026.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté (39 OUI, 6 abstentions)

Nous passons au vote du préavis tel qu'amendé.

Le préavis 19/2024 est accepté tel qu'amendé à l'unanimité (45 OUI)

10. Préavis 20/2024 - Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024 de CHF 300'000 pour l'Association Intercommunal et scolaire de Genolier et environs (AISGE) - Accueil de jour (Adj)

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. M. **Nicolas RAY** indique que la commission ad'hoc a posé la question de savoir pourquoi ce préavis est à sa charge et par transparence, il donne l'information à toute l'Assemblée ce soir. Le souci est le devoir de réserve qui est présent lorsque les Municipaux sont dans des associations intercommunales. La raison pour laquelle il s'occupe de ce préavis est que tous les membres de la Municipalité font partie ou ont fait partie du CODIR de l'AISGE et par conséquent ont reçus des informations plus détaillées que celles communiquées dans la presse ou transmises aux membres du Conseil Intercommunal de l'AISGE. M^{me} **Louise SCHWEIZER** et M. **Frédéric GUILLOUD** sont membres du CODIR AISGE, M. **Philippe ESSEIVA** a fait partie du CODIR AISGE tout au long de l'année 2024 et M. **Denis BERGER** est membre de la commission de gestion et finances au Conseil intercommunal de l'AISGE.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Philippe DIEFFENBACHER**. La commission propose de refuser le préavis 20/2024.

Le **Président** précise que le bureau était au courant que la commission ad'hoc attendrait le Conseil intercommunal de l'AISGE du 21.11.2024 et qu'elle se réunirait qu'après, d'où le laps de temps court pour remettre son rapport avant le Conseil de ce soir.

M. **Didier HERMANN** précise qu'en 2019, l'AISGE parlait de deux postes dans les comptes pour l'accueil de jour (Adj) les 710.36.55 et le 710.46.55 qui ont été facturés CHF 335'000. En 2024, avec cette demande de crédit complémentaire, ceci équivaut à une demande de CHF 880'377. Il n'a pas l'impression que la Commune ait triplé le nombre d'enfants accueillis à l'AISGE ! La commission des finances est consciente que la finalité sera de payer la facture finale car ce sont les règles des associations intercommunales, mais c'est un « coup de gueule » pour mettre en évidence le fait que l'on ne peut pas continuer comme ceci ! La commission des finances d'Arzier-Le Muids ne peut pas venir en séance du Conseil intercommunal AISGE et ne peut pas influencer ni amender un budget. Il précise qu'au sein de l'AISGE il existe une commission de gestion et des finances, qui, selon lui, a loupé l'explosion des chiffres durant

ces cinq dernières années. Il est donc évident que la commission des finances ne peut pas accepter une telle augmentation sur cinq ans, avec des montants six fois supérieurs.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par **M. Didier HERMANN**. La commission propose de refuser le préavis 20/2024.

Le Président passe la parole à **M^{me} Ana HÜBSCHER**. Elle nous donne lecture de sa résolution (en annexe).

Le Président ouvre la discussion.

M. Pascal VOUTAT explique qu'il faut attendre l'audit externe, mais c'est un problème car le futur audit est prévu en interne avec le RAT, en « famille ». La commission des finances depuis trois ans tire la sonnette d'alarme en disant « il y a un problème dans cette association de l'AISGE ». Le journal de la Côte dit que c'est la « crise », oui c'est juste deux fois et demi plus cher pour le même travail, que les questions soulevées n'ont pas eu de réponses et de surcroit que tous les préavis avec des demandes de crédit ont été tous acceptés à l'unanimité ! Il pense que nous ne pouvons pas continuer comme ceci, il faut arrêter d'accepter tous les préavis du CI AISGE à l'unanimité. L'association fait n'importe quoi et elle file droit dans le mur, oui c'est la crise ! L'organigramme soulève des questions avec tous ces directeurs. L'audit sera fait « en famille », c'est un réel problème ! Il n'amènera pas les réponses attendues. Que pouvons-nous faire pour contraindre l'AISGE ? **Le Président** renvoie cette question à la Municipalité quelles sont les mesures que la Municipalité pourrait entreprendre contre l'AISGE ? **M. Nicolas RAY** précise que rien n'est possible pour la Commune. L'entité est indépendante avec des autorités élues qui fonctionnent selon des statuts, que la Commune d'Arzier-Le Muids a votés. La Municipalité n'a pas de mandat d'audit et la Commune représente 1/5 du « corps » de l'AISGE.

M. Christian BRÜGGER s'exprime en tant que citoyen. Si les choses ne sont pas connues ou semblent impossibles, ce n'est pas une raison pour ne pas les faire changer. La période en Suisse et même en Europe est instable. Le fait de dire aux citoyens : « écoutez ça va coûter cher, mais on ne peut rien changer et il faudra continuer à payer de plus en plus » créera un problème ! La Suisse a toujours eu l'intelligence d'éviter les crises. Les problèmes doivent se régler à la base et il serait intéressant d'étudier la possibilité de trouver une solution soit juridique, soit au niveau du règlement de l'AISGE et de ses statuts, pour faire changer les choses. **M. Nicolas RAY** indique que les deux instances qui peuvent faire quelque chose sont la commission de gestion et des finances de l'AISGE, ou les membres du Conseil intercommunal de l'AISGE.

M. Philippe DIEFFENBACHER explique que l'on ne peut pas aller de l'avant sans connaître la situation financière de l'AISGE. Il est frustrant qu'en tant que conseiller communal d'Arzier-Le Muids, il n'y ait aucun pouvoir pour interagir avec l'AISGE. Aucun droit à l'information, aucun droit de donner des instructions. Il imagine qu'une possibilité serait de quitter cette association. Il ne préconise pas ceci mais c'est une potentielle solution, car Arzier-Le Muids est un des gros contributeurs de l'AISGE. Après, financièrement, il faudra tout de même trouver une solution pour garder les enfants. Il suggère de créer une « task force », un groupe de conseillers, pour étudier cette association de manière impartiale et de soutenir la Municipalité. **M. Matthieu WOLFF** explique qu'en faisant partie de cette association AISGE, on a le droit à la parole, c'est de la démocratie. Qu'elle est la manière de faire passer des messages et intentions et pourquoi n'y a-t-il pas eu de réaction des délégués ? **M. Jean FLACH**, fraîchement élu

délégué pour l'AISGE, constate que depuis 2022, l'AISGE est plutôt en train de chercher comment ne pas accélérer. Le problème reporté était la sous dotation du personnel dans les structures. Pour arriver à un équilibre, il était normal que les coûts augmentent en 2022, toutes les structures avaient des comptes équilibrés, mais ceci s'est péjoré en 2023, passant le budget de l'Accueil de jour dans le « rouge ». L'AISGE n'a pas de mécanisme de thésaurisation dans les bénéfices des années précédentes, car ceux-ci sont redistribués aux parents. L'augmentation des coûts globaux de 2.6% est pour les parents sur la Commune d'Arzier-Le Muids et non sur les coûts globaux de l'AISGE. Les contributeurs principaux sont les parents et non les communes. Il y a un levier que quand les comptes sont bénéficiaires, les communes sont garantes du déficit potentiel et les communes seront, à ce moment-là, plus impactée que les parents. Les nouveaux tarifs que le RAT définira, impacteront le porte-monnaie des parents. Il rebondit sur le côté « pas de pilote à l'AISGE », mais il pense que les « pilotes » actuels font de leur mieux, mais ils manquent d'outils de pilotage et l'introspection sera bénéfique. L'interpellation, déposée lors du CI, va dans ce sens de demande de dialogue et de transparence entre les diverses instances de l'AISGE, mais la réponse n'est pas satisfaisante. Les délégués du Conseil communal d'Arzier-Le Muids ont pris acte de cette demande et vont insister pour obtenir des réponses et mettre la pression dans ce sens à l'AISGE.

M. Michel AUGSBURGER précise que l'augmentation des coûts de l'AISGE date. Avant le préavis, la moyenne des chiffres est de 12% d'augmentation par année depuis 2019. Dans la même année, la population d'Arzier-Le Muids a augmenté de 1.2%, c'est donc du « x10 ». Il demande aux délégués pourquoi cette hausse ? **M^{me} Gwendoline NYDEGGER** explique l'agrandissement de l'AISGE avec l'Accueil de jour, qui est une des réponses sur cette augmentation. La capacité d'Adj a augmenté pour l'AISGE depuis 2019, depuis août 2020 pour la NUGA (nurserie/garderie) de la Commune a passé de 22 à 44 enfants (de 0 à 4ans). Résultat : besoin de personnel et de locaux en supplément. La crèche de St-Cergue et celle de Trélex ont augmenté chacune de sept places. Les UAPE ont augmenté avec des annexes dans les cinq communes. L'AISGE, par rapport au personnel qu'elle emploie doit répondre aux normes de l'OAJE, c'est une obligation. Des taux au niveau du personnel tertiaire diplômés doivent être respectés, ainsi que des taux du personnel secondaire avec des ASE diplômés et avec des APE (autre personnel encadrant) non diplômés qui coûtent le moins cher mais qui sont employés à de petit taux d'activité. Des ajustements et des différences durant ces années ont été effectués, comme du THE (temps hors enfant). Ces ajustements ont fait augmenter le pourcentage par enfant. En tant qu'employée de l'AISGE elle n'en sait pas plus que ce qui est retranscrit dans la presse. Des mesures ont été prises de la part de l'AISGE, comme le fait de « geler » l'achat de matériel depuis le mois d'août 2024. Une fois les réserves de matériel utilisées, pas de possibilité de renouveler ou d'en acheter. C'est effectivement uniquement sur ces choses que l'AISGE peut restreindre les dépenses, car elle ne peut pas toucher aux salaires.

M. François ESSELBORN intervient sur le fait que ce soir nous avons deux membres du CODIR et un membre du CI qui sont nos municipaux. Il souhaiterait connaitre si d'autres communes partagent ce souci autour du budget de l'AISGE ? Il pense que les délégués ou membres du CODIR AISGE ne disent rien et que ces soucis avec l'AISGE grandissent. **M^{me} Louise SCHWEIZER** s'exprime en tant que Syndique et elle prend note et entend les inquiétudes. En tant que membre du CODIR, elle peut informer que le CODIR de l'AISGE mettra tout en œuvre pour ce dossier. Mercredi une séance de CODIR est prévue, elle espère pouvoir obtenir des débuts de réponses. Elle ne peut pas rassurer l'Assemblée ce soir, cette augmentation de 2019 est correctement justifiée par **M^{me} Gwendoline NYDEGGER**, avec une réelle augmentation de la population et du nombre d'enfants reçu par l'AISGE. La société actuelle fait que ceci va

croître dans tous les cas. Ce qui est finalement nouveau est qu'en 2023 c'est CHF 300'000 de déficit, en 2024 le déficit avait été budgété à CHF 500'000 et il est repris pour le budget 2025 avec les mêmes données que 2024. Oui l'AISGE doit tenter d'assainir cette situation, trouver et comprendre d'où proviennent les erreurs et pouvoir les réparer pour avancer. Elle milite personnellement pour obtenir un audit, mais faire un audit coûte de l'argent.

M. **Pascal VOUTAT** explique qu'on nous répète que l'on ne peut rien faire car c'est une association intercommunale, mais le Région de Nyon également et un comité a réussi à faire un référendum contre le crédit accepté pour le Lapin Blanc. Est-ce que le référendum est une solution ? Est-ce que les délégués qui doivent être représentatif du Conseil communal, pourraient recevoir des consignes d'intention de vote de la part des conseillers à transmettre à l'AISGE ? Il demande que l'on puisse se renseigner, comment faire quelque chose juridiquement.

M. **François ESSELBORN** n'a pas obtenu sa réponse concernant les autres cinq communes membres de l'AISGE. S'inquiètent-elles de la situation ? M. **Nicolas RAY** indique qu'Arzier-Le Muids n'a pas pris formellement contact avec les quatre autres communes. A sa connaissance, pour l'instant, aucun préavis est proposé de cette manière. Concernant la possibilité de référendum, elle existe, sur chaque décision des Conseils communaux ou intercommunaux. Sur le budget et en particulier le budget 2025, le référendum est possible sur chaque ligne du budget et 10 jours après la parution et publication dans la FAO. Et enfin il explique que non nous ne pouvons pas représenter le Conseil communal ou la Municipalité et nous ne pouvons pas recevoir d'instructions de votes des conseillers, car il y a de la jurisprudence. Lorsque que nous avons le statut de délégué dans une association intercommunale, le délégué ne représente ni le Conseil communal, ni la Municipalité mais il se représente lui-même et vote en son âme et conscience. La différence est lorsque des délégués de la Municipalité sont dans des conseils d'administration, là, ils sont des représentants de la Commune et peuvent recevoir des instructions.

Quitter l'AISGE, c'est quitter deux blocs différents soit l'école et l'Adj, mais dans une seule association intercommunale. Et si on quitte l'un, on quitte les deux. Si on quitte les écoles, c'est le Canton, l'EPSGE qui indiquera où nos enfants seront scolarisés. Par conséquent, si on quitte l'AISGE, la Commune aura les mêmes frais car il faudra encadrer ces enfants au para et pré scolaire. Ce n'est clairement pas, selon lui, une solution à envisager.

M. **Mathieu RUCHAT** demande quel est l'impact si on refuse ce préavis ? Serait-il judicieux de reporter ce vote de préavis, le temps d'avoir des compléments d'informations ? M^{me} **Ana HÜBSCHER** explique que c'est l'objet de sa résolution. Il est difficile de comprendre le fonctionnement de l'AISGE et elle demande un moratoire de toute demande de crédit complémentaire en attendant d'obtenir des réponses. Elle pense qu'il faut externaliser et professionnaliser la gestion de l'AISGE. M. **Didier HERMANN** demande la confirmation à la Municipalité, mais ajourner n'est pas adapté, ça n'aura aucune incidence si on accepte ou on refuse ce préavis car ce sont des comptes de la Commune dont il s'agit. Un moratoire ? les comptes 2025 arrivent prochainement et les comptes ne seront dans tous les cas pas amendables. Le fait de le refuser démontre juste le « stop » et le mécontentement de cette situation.

M. **Nicolas RAY** explique deux autres cas arrivés par le passé, concernant la facture sociale et la facture des transports. Des montants fournis par l'Etat sont insérés au budget et en cours d'année, l'Etat nous indique des augmentations. A aucun moment, la Commune peut dire qu'elle ne paiera pas, elle se mettrait hors la loi. Les statuts de l'AISGE à ce sujet sont extrêmement clairs. M^{me} **Ana HÜBSCHER** propose que pour montrer sa bonne foi, la Commune

paie ce qui est budgété et le solde devrait être dans un compte bloqué ? Est-ce que la Municipalité reviendra avec ce préavis de demande de crédit complémentaire si le Conseil le refuse ? **M. Nicolas RAY** précise que le droit public ne connaît pas la notion de comptes bloqués. Il poursuit en indiquant que le paiement supplémentaire apparaîtrait avec une ligne dans les comptes, mais ne sera pas reformulé dans un préavis de demande de crédit complémentaire. Mais les conseillers pourront refuser les comptes. **M. Christian BRÜGGER** conclut que ce refus démontre le désaccord. Tout le monde sait, qu'en finalité, la Commune paiera la facture

Le **Président** clôture les discussions. Nous passons au vote.

Le préavis 20/2024 est refusé à la large majorité (1 OUI, 42 NON, 2 Abstentions)

11. Postulat de M. Gilles GOETSCHIN et M. Laurent JACCARD - renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune

M. Gilles GOETSCHIN résume son postulat.

M. Pascal VOUTAT trouve que ces postulats méritent des réponses, mais pourrait-on y répondre en début d'année prochaine. Ces postulats ne sont pas à traiter en urgence et il faut laisser le temps à la Municipalité de construire sa réponse. **M. François ESSELBORN** trouve que ces postulats méritent également des réponses, mais il sait que la route d'Arzier et de St-Cergue sont des routes cantonales et il n'est pas sûr que la Municipalité ait un quelconque pouvoir de décisions. C'est correct répond **M. Frédéric GUILLOUD**. Ces routes sont bien cantonales mais la Municipalité peut proposer des solutions au voyer. **M. Laurent JACCARD** pense que les réponses peuvent attendre et rejoint la demande de **M. Pascal VOUTAT**. L'intention est bien d'avoir une vision globale de cette problématique.

Le **Président** rappelle le droit des initiatives. Il propose à l'Assemblée, de grouper les deux postulats de ce soir, car il soulève des questions dans le même état d'esprit et de les renvoyer à l'étude de la commission d'urbanisme. **M. Frédéric BOY** président de la commission d'urbanisme n'est pas contre cette proposition mais il faut définir la demande et la forme des questions.

12. Postulat de M. Michel AUGSBURGER - pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix

M. Michel AUGSBURGER résume son postulat.

M. Bernard NICOLET relève que le risque sur les passages piétons vient surtout quand les parents viennent déposer leur enfants en voiture sur le chemin de l'école. Autrement les enfants ne sont pas dans la rue. Donc cette idée de mettre en place des infrastructures est bonne pour autant que tous les enfants se déplacent à pied et non en voiture sur le chemin de l'école !

M. François ESSELBORN pense que la commission d'urbanisme n'a pas son mot à dire, puisque que ceci sera sous décision du voyer et donc du Canton.

M. **Philippe DIEFFENBACHER** rejoint le fait que ses deux postulats sont sur le même thème. Il propose que ces deux postulats soient remis en commission ad'hoc avant de proposer en Municipalité.

Le **Président** fait voter l'Assemblée pour que les deux postulats soient groupés pour étude et remis en commission ad'hoc :

1. Postulat de M. **Gilles GOETSCHIN** et M. **Laurent JACCARD** - renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune
2. Postulat de M. **Michel AUGSBURGER** - pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix

Cette demande **est acceptée** (26 OUI, 12 NON, 7 Abstentions)

Cette future commission ad'hoc sera composée par des membres choisis par le bureau.

13. Réponse à la motion de M. Gilles GOETSCHIN relatif à la rénovation des installations sportives existantes sur la place nord du CCS à Arzier

Le **Président** indique que toute l'Assemblée a pu lire la réponse proposée par la Municipalité et il demande si M. **Philippe ESSEIVA** souhaite apporter des compléments d'informations. Ce n'est pas le cas mais il répondra volontiers aux questions.

Le **Président** rappelle que cette motion avait été acceptée à Lausanne mais elle n'aurait pas dû être acceptée en tant que telle, mais en tant que postulat ou interpellation. Car le thème de ce postulat n'est pas dans les compétences du Conseil.

M. **Gilles GOETSCHIN** précise que ce postulat avait été accepté pour être étudié. La réponse de la Municipalité laisse cependant « un gout amer ».

M. **Pascal VOUTAT** demande de voter sur la réponse de la Municipalité. Le **Président** pense que ce n'est pas nécessaire car la motion n'était pas recevable en l'état. Un doute subsiste, sur le fait de prendre acte de cette réponse et de ne pas devoir voter, mais l'ancien **Président** M. **Christophe PATARIN** indique qu'il faut bel et bien voter sur la décision de la réponse de la Municipalité.

Le réponse **est acceptée** (18 OUI, 8 NON, 19 Abstentions)

14. Divers et propositions individuelles

Aucun commentaire.

15. Annonce des préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs pour la séance du Conseil communal du 24.03.2025 :

- La révision des statuts du SDIS.
- L'Auberge communal rénovation totale de la toiture.
- Etude et rénovation totale du CCS.

16. Annexes

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence et il invite toutes et tous à se rendre à la fondue offerte par notre Municipalité au CCS.

Au nom du Bureau, il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.
La séance est levée à 21h05.

N.VL

Le Président
Nicolas VOUT



Valérie Zeender

La Secrétaire
Valérie ZEENDER

Rapport AISGE – M^{me} **Jacqueline BURBIDGE**

Séance Extraordinaire du Conseil Intercommunal AISGE

Jeudi 21 novembre 2024 à 20h00

À la salle communale de Givrins

6 membres du CODIR sont présents, Mme Evelyne FALLET (ROTH), la présidente, absente avec une entorse.

16 (sur 20) membres du CI, y compris Jean FLACH et Jacqueline BURBIDGE.

COMMUNICATIONS DU CODIR

Mme Evelyne FALLET, Présidente, est remplacée par Mme Régula ZELLWEGER, Vice-Présidente.

Les prochaines séances ordinaires seront le mardi 29 avril et le mercredi 24 septembre 2025.

PRÉAVIS 08/2024 – BUDGET 2025 – AISGE ACCUEIL DE JOUR

M. Paul MENARD décrit le budget comme << déficitaire >> et << non optimal >>. Le CODIR attend des évaluations autour de ces structures d'accueil de jour. Le budget était déjà déficitaire en 2023 et 2024, et celui de 2025 resterait avec les mêmes données que celui de 2024. L'objectif étant de retrouver l'équilibre en 2025.

Un travail en collaboration avec le RAT est mis en place pour revoir les tarifs par jour et par enfant et pour une harmonisation dans toutes les structures adhérentes au RAT.

Selon M. Gabriel GALIBOURG, de la commission des finances, la situation est moins inquiétante qu'initialement prévue. Il explique que la Cour des Comptes (CdC) du Canton de Vaud vient de publier son rapport (n°87) sur la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Selon la FAJE, le coût d'une place est entre:

Pré: CHF 27'000 et 45'000
Para: CHF 9'000 et 22'000 en fonction du réseau.

Pour des structures qui offrent le même nombre de places, ceci démontre que l'AISGE a un bon taux de couverture.

Pour l'AISGE le coût par place à l'Accueil de Jour est :

Pré: CHF 33'500
Para: CHF 14'241

Ce qui place l'AISGE dans le milieu des réseaux de la FAJE.

VOTATION : 10 OUI, 2 NON, 3 Abstentions.

Accepté.

PRÉAVIS 09/2024 – RELATIF À DES DEMANDES D'AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SERVITUDE D'USAGE POUR UNE DURÉE DE 75 ANS DE CHF 1'208'677.70 ET DES AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX DE CHF 96'322.30, DESTINÉS À ACCUEILLIR L'UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE) ET LA CANTINE SCOLAIRE À GIVRINS

VOTATION : 14 OUI, 0 NON, 1 Abstention.

Accepté à la majorité.

PRÉAVIS 10/2024 – DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 114'500 POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE COMPTABLE POUR LA PARTIE « AISGE-ECOLE » POUR UNE MISE EN COMPTABILITÉ MCH2.

VOTATION : 15 OUI, 0 NON, 0 Abstention.

Accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS 11/2024 – DEMANDE D'AJOUT D'UN ALINÉA 3 À L'ARTICLE 54 DU RÈGLEMENT DU PERSONNEL AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE PERSONNES RETRAITÉES

Un amendement est proposé par la commission ad hoc limitant l'ajout aux fonctions d'accompagnants Péditrains/Pédibus et les patrouilleurs.

VOTATION AMENDEMENT: 6 OUI, 7 NON, 2 Abstentions.

L'amendement est refusé.

VOTATION : 8 OUI, 5 NON, 2 Abstentions.

Accepté à la majorité.

PRÉAVIS 12/2024 – DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 15'000 DESTINÉ À COMPLÉTER LE PRÉAVIS 06/2024 SUITE AUX EXIGENCES IMPRÉVUES DE LA MISE À L'ENQUÊTE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DES JEUNES – ADOS CENTRE AISGE À GENOLIER

VOTATION : 15 OUI, 0 NON, 0 Abstention.

Accepté à l'unanimité.

INTERPELLATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC – ECLAIRCISSEMENTS SUR DIVERS POINTS DE FONCTIONNEMENT DE L'AISGE

Signée par les cinq membres de la commission des bâtiments;

Mmes M. Bédat, J. Burbidge, C. Deluz, D. Marcozzi et F. Malherbe Vendrell.

Résumé de l'interpellation délivré verbalement. (Voir Annex1 pour texte de l'interpellation.)

Mme Régula ZELLWEGER lit une réponse à l'interpellation de la part du CODIR. (Voir Annex 2 pour un résumé de la réponse lu par Mme Régula ZELLWEGER.

ANNEX 1.

Interpellation

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

Séance du 21 novembre 2024

Madame La Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CODIR,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers intercommunaux,

La commission ad hoc, composée de Mmes M. Bédat, J. Burbidge, C. Deluz, D. Marcozzi et F. Malherbe Vendrell, souhaite interroger le CODIR afin d'avoir des éclaircissements sur divers points de fonctionnement de l'AISGE qui seront décrits plus loin.

Avant tout, permettez-nous de rappeler quelques faits contextuels :

Lors de la séance ordinaire du 25 septembre 2024, la Présidente du CODIR, Mme E. Roth a informé les conseillères et conseillers intercommunaux des éléments suivants de façon spontanée et en réponse à une question posée par l'un des conseillers :

- Mme A. Kosel, directrice de l'AISGE, a été libérée de son obligation de travailler au 31 août 2024 et son engagement prendra fin au 30 novembre 2024 ; aucun motif n'a été évoqué ;
- Un audit sera organisé pour comprendre l'organisation nécessaire. Dans l'intervalle, chaque membre du CODIR a un chef de service sous sa responsabilité et ils se réunissent régulièrement pour échanger les informations ;
- Il est trop tôt pour savoir si un engagement pour remplacer Mme Kosel aura lieu ;
- L'implication du CODIR est plus conséquente et chaque membre a un chef de service sous sa responsabilité avec lequel des réunions régulières sont organisées ;
- L'annonce de la tenue d'une séance extraordinaire le 21 novembre 2024.

Considérant le prochain départ à la retraite bien méritée de Mme Dominique Althaus, Secrétaire générale et Directrice des Finances AISGE, et que Mme Anastasia Balet, Directrice des Ressources Humaines, enceinte, sera prochainement à l'arrêt, l'AISGE sera ainsi

confrontée à l'absence des occupantes des trois postes dirigeants de l'administration générale de l'AISGE.

Les membres de notre commission s'inquiètent et s'interrogent sur le fonctionnement de l'AISGE et sa gestion opérationnelle. C'est pourquoi, nous remercions d'avance le CODIR de bien vouloir apporter des clarifications sur les éléments suivants :

- Comment allez-vous absorber cette charge du travail ? Qui sera aux commandes et avec quels pouvoirs de délégation ? Allez-vous engager un.e remplaçant.e de Mme Kosel ? En effet, en lien au préavis 3/2021 relatif à la demande d'un crédit de CHF 81'000 destiné à un audit organisationnel, le rapport de la COGEF stipulait déjà : « La commission des finances constate que dû à cette évolution, le rôle du CODIR ne se tient pas seulement à des réunions décisionnelles, mais aussi une partie de travail opérationnel au sein des projets AISGE. Il n'est pas judicieux de continuer de cette façon sur le long terme. La solution de boucher des trous comme évoquée mène souvent à une construction fragile. »
- Nous souhaitons mieux comprendre les fonctionnements entre le CODIR et les membres de la Direction (administrative) de l'AISGE. Quelles sont les activités déléguées, et comment les contrôles sont-ils opérés ? Pouvez-vous nous fournir un organigramme à jour ? Qui décide les engagements du personnel (remplacements, modification des postes, nouveaux postes), les rémunérations et qui signe les contrats de travail ? Une double signature est-elle prévue dans les dépenses ? Si oui, avec quelles instances et latitude ? Quels sont les montants que peuvent engager les directions opérationnelles sans consulter ou faire signer un membre du CODIR ? En bref, comment avons-nous pu en arriver là ? Une situation dont nous ne savons pas (encore) les tenants ?
- Pour rappel, un audit organisationnel avait été conduit en 2021 pour un montant de CHF 81'000.- (préavis 03/2021). Quels sont vos constats ? Dans ce même préavis 03/2021, un accompagnement au changement était prévu. Qu'en est-il ? Qu'est-ce qui a été mis en place ? Quelles sont vos conclusions ?
- Selon l'information donnée par la Présidente du CODIR lors de la dernière assemblée du 25 septembre 2024, le futur audit porte également sur l'organisation. Qu'en est-il ? Quel est son coût ? Qui est le mandataire ? Nous souhaitons avoir plus d'informations sur cet audit qui est également mentionné dans la presse.
- Le recrutement de Mme Kosel avait été conduit par un cabinet externe que l'AISGE a financé. La création de ce poste avait engendré un budget complémentaire sur

l'exercice 2022 d'un montant de CHF 79'000.- (préavis 06/2022). Quels constats tirez-vous de cette démarche et des coûts engendrés ? Qu'envisagez-vous pour le futur ?

- Suite à l'article de presse paru dans la Côte du 14 novembre 2024 relatif aux finances de l'AISGE, quels retours avez-vous des parents ? Des citoyens ? Quelles sont les prochaines étapes envisagées ?

Pour maintenir le lien de confiance et ne pas éveiller des doutes qui n'auraient pas lieu d'être, notre commission fait également le constat d'une certaine agressivité et/ou irritation que nous recevons lors des questions posées en commissions ou en assemblée. A notre sens, le rôle des conseillers et conseillères est précisément de poser des questions de compréhension aussi bêtes ou dérangeantes que celles-ci puissent paraître. Nous sollicitons donc des échanges constructifs et respectueux par toutes les parties engagées.

Nous remercions par avance le CODIR des réponses qui seront apportées et de l'attention portée à notre interpellation.

Nous vous prions de recevoir, Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CODIR, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, nos salutations les meilleures.

Givrins, le 17 novembre 2024

Myriam Bédat Jacqueline Burbidge

Catherine Deluz Florence Malherbe Vendrell

Diane Marcozz

ANNEX 2 – Réponse

ANNEX 2.

Réponse

Le CODIR remercie les membres de la commission des bâtiments pour leur implication.

Le CODIR comprend que la situation puisse susciter des interrogations et aimerait clarifier ces points, tout en respectant les cadres légaux et la confidentialité de leur travail.

L'audit de 2021 a conduit à la création de certains postes et à un accompagnement au changement. Ceci a également contribué aux soucis financiers. Le CODIR va maintenant revoir les priorités de l'association.

En l'absence des postes clés, chaque membre du CODIR va assurer la responsabilité de son dicastère avec le chef de service désigné. Les décisions engageant des ressources importantes seront validées par le CODIR dans son ensemble.

Un organigramme serait [et a été] communiqué dans le PV.

Le CODIR est soutenu par le RAT dans son travail d'une mise en place d'une analyse organisationnelle.

Le CODIR tient à exprimer sa gratitude aux employées de l'association.

Proposition de résolution

Préavis no. 20/2024

Demande crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2024
AISGE – Accueil de jour
CHF 300'000.-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les deux Commissions, à la fois des finances et ad'hoc, en charge de l'analyse de la demande de crédit complémentaire de CHF 300'000.- en faveur de l'AISGE, nous demandent, à l'unanimité, de la refuser.

Cette position est claire bien que la commission des finances nous dît qu'il faudra « quoi qu'il arrive s'acquitter de la facture ». Effectivement, ce rappel nous renvoie au Statuts de l'AISGE.

Cela dit, le paiement des dépenses entre les 5 communes, selon les Statuts, ne doit pas être synonyme d'un chèque en blanc. Notre mandat d'élus nous demande de veiller aux intérêts de la Commune.

Au vu de la pertinence du double refus des deux commissions, je propose :

1. Respecter le montant initial du budget 2024 de CHF 580'377.-
2. Suspendre toute demande de crédit supplémentaire jusqu'à nouvel avis.
3. Attendre le résultat de l'audit externe pour délibérer.

Cette proposition remplit notre engagement sur le budget 2024 mais marque une pause sur la demande de crédit complémentaire. Attendons le résultat de l'audit externe pour se prononcer dans un climat de transparence et de confiance.

Je vous invite à délibérer et à accepter cette proposition.

Arzier-Le Muids, le 01.12.2024

Ana Hübscher